

57. — 28 MARS 1883. — Loi allouant un crédit supplémentaire de 410,000 francs au budget de la guerre pour l'exercice 1882 et autorisant le transfert d'une somme de 120,000 francs entre divers articles du même budget (1). (Monit. du 29 mars 1883.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Un crédit supplémentaire de 410,000 fr. est alloué au budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1882 et sera réparti comme suit entre les articles ci-après de ce budget, savoir :

Art. 9. Traitement des officiers de santé des hôpitaux	fr. 4,000
Art. 12. Traitement et solde de l'infanterie	345,000
Art. 22. Pain et viande	35,000
Art. 27. Transports généraux	7,000
Art. 33. Dépenses imprévues.	19,000

Total fr. 410,000

ART. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires du trésor.

ART. 3. Les articles ci-après du budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1882 sont diminués d'une somme totale de 120,000 francs, comme suit :

Art. 6. Traitement de l'état-major général	fr. 55,000
Art. 7. Traitement de l'état-major des provinces et des places	1,500
Art. 8. Traitement du service de l'intendance	2,000
Art. 40. Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	15,000
Art. 16. Traitement et solde du bataillon d'administration	12,500
Art. 17. Personnel de l'académie militaire	8,000
Art. 24. Casernement des hommes.	15,000

(1) Session de 1882-1883.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 2 février 1883, p. 115-116. — Rapport. Séance du 9 février, p. 122. *Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 15 mars 1883, p. 707-708.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 mars 1883, p. 9. *Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 20 mars 1883, p. 104.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Note préliminaire

Art. 30. Traitements divers et honoraires	10,000
Art. 31. Frais de représentation.	1,000

Total fr. 120,000

ART. 4. La somme de 120,000 francs mentionnée à l'article précédent est portée en augmentation aux articles ci-après du budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1882, savoir :

A l'article 4. Matériel de l'administration centrale	fr. 64,000
A l'article 26. Frais de route et de séjour des officiers.	20,000
A l'article 28. Chauffage et éclairage des corps de garde.	24,000
A l'article 32. Pensions et secours	12,000

Total fr. 120,000

ART. 5. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la guerre, gén. GRATRY.)

58. — 28 MARS 1883. — Loi contenant le budget du ministère de l'instruction publique pour l'exercice 1883 (2). (Monit. du 30 mars 1883.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le budget du ministère de l'instruction publique est fixé, pour l'exercice 1883, à la somme de vingt et un millions cinq cent nonante-quatre mille neuf cent nonante-sept francs (fr. 21,594,997), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'instruction publique, M. P. VAN HUMBEECK.)

et texte du projet de loi. Séance du 28 février 1882, p. 437.

Session de 1882-1883.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement. Séance du 1^{er} décembre 1882, p. 90-91. — Rapport. Séance du 21 février 1883, p. 125-188.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 6 mars 1883, p. 699-710; 7 mars, p. 712-729; 8 mars, p. 732-745; 9 mars, p. 745-758; 13 mars, p. 762-776, et 14 mars, p. 779-794. — Adoption. Séance du 14 mars, p. 789.

SÉNAT.

Session de 1882-1883.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 17 mars 1883, p. 9.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 21 mars, p. 111-118.